

187

DÉCRET D/2019/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/022/AN
DU 25 JUIN 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu- La Constitution ;

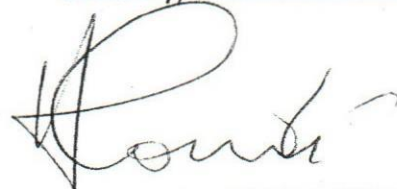
DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0022/AN du 25 juin 2019 autorisant la Ratification de l'Accord de Prêt entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Fonds pour le Développement International (OFID) signé le 13 avril 2019, relatif au Programme d'Agriculture Familial, Résilience et accès au Marché en Haute et Moyenne Guinée (AGRIFARM), pour un montant de Vingt-cinq millions de Dollars US (25.000.000 USD). **Prêt N° 137-48P**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

09 JUL 2019

Conakry, le



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ